

Procès-verbal du Conseil Municipal de la Commune de Velles **SÉANCE du 17 novembre 2025 à 18 heures.**

Sous la présidence de Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire de la Commune.
La convocation a été adressée le 07 novembre 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation : Procès-verbal du 04 septembre 2025.
- 2/ Participation financière de la commune au voyage organisé par l'école.
- 3/ Contrat adjoint technique-56 heures : agent d'entretien du gymnase et des sanitaires publics.
- 4/ Contrat adjoint technique- 104 heures : aide de cuisine et agent d'entretien à la restauration scolaire.
- 5/ Contrat adjoint technique-52 heures agent d'entretien de la mairie, de l'église, de la salle des Anciens et de la médiathèque.
- 6/ Délégation de pouvoir au Maire pour autoriser l'installation de Food trucs et autres vendeurs ambulants sur le territoire communal.
- 7/ Questions diverses.

Etaient présents : Monsieur Pascal CHAMBEAU, Madame Dominique DROUEN, Monsieur Robert PASQUIET, Monsieur David COLIN-ROUVELOU, Madame Annie BAUDAT, Monsieur Sébastien BRÉMAND, Madame Marie Pierre CAMUS, Monsieur Aurélien CLAIRAND (est arrivé à 18h10), Monsieur Robert GUÉNAU, Monsieur Pierre LOULERGUE (est arrivé à 18h09), Monsieur Henri Marc de MONTALEMBERT, Madame Sylvie ROQUET. (12).

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Madame mélanie BRUNET, Madame Carole DEPREZ, Monsieur Didier TUAL (3).

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12
Le quorum est atteint.

Monsieur Robert PASQUIET est élu secrétaire de séance.
Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire ouvre la séance à 18 h. 02 et donne lecture de l'ordre du jour.

1/ Approbation : Procès-verbal du 04 septembre 2025.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2025.

Avant de passer à l'approbation, Monsieur le Maire souhaite apporter une modification concernant le point n°1 du procès-verbal, relatif à l'approbation du Conseil Municipal du 7 avril 2025. En effet, il est mentionné dans ce dernier « page 12 : aucune inscription aux budgets pour les lotissements, M. le Maire précise que ces travaux seront inscrits dans les années à venir, l'urgence cette année est portée sur l'acquisition du matériel des services techniques. Donc l'effectif des enfants pour l'école n'est pas prioritaire ». Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais évoqué que les effectifs scolaires n'étaient pas prioritaires, et propose de rectifier cette formulation pour souligner que la gestion des effectifs scolaires reste une priorité, tout en reconnaissant que l'acquisition du matériel pour les services techniques, bien que nécessaire, est bien distincte des enjeux relatifs à l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide de ne pas approuver le procès-verbal du 4 septembre concernant l'approbation du procès-verbal du 7 avril. Par 9 voix contre ce texte évoqué, 2 sont pour et 1 abstention, le Conseil Municipal rejette le texte tel qu'il a été rédigé et soutient les modifications proposées par Monsieur le Maire. Le Conseil demande donc que ces modifications soient prises en compte.

2/ Participation financière de la commune au voyage organisé par l'école.

Monsieur David Colin-Rouvelou présente la demande de la directrice de l'école, Madame Angélique BAUDIN, concernant la participation financière de la commune pour le voyage scolaire prévu en mai 2026, dans le Cantal.

Le devis initial pour ce voyage s'élève à 20 243,00 €, et la participation financière est répartie comme suit : un tiers pris en charge par la Mairie, un tiers par l'école, et un tiers par les parents.

Ainsi, la contribution de la commune s'élèverait à 6 747,66 €.

Monsieur Colin-Rouvelou précise que cette participation est basée sur le devis actuel, mais en cas d'augmentation des coûts, la Mairie s'engage à maintenir sa contribution dans la mesure du possible, tout en garantissant une prise en charge équitable du voyage.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité (12 voix /12).

- **Suspension de séance à 18h17.**
- **La séance reprend à 18h29.**

3/Contrat adjoint technique-56 heures : agent d'entretien du gymnase et des sanitaires publics.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la question du renouvellement du contrat d'adjoint technique de 56 heures pour l'entretien du gymnase et des sanitaires publics, actuellement en vigueur.

Après concertation, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la question du renouvellement de ce contrat.

Le Conseil Municipal, après concertation, décide à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat de l'agent contractuel.

- **Suspension de séance à 18h44.**
- **La séance reprend à 18h45.**

4/ Contrat adjoint technique- 104 heures : aide de cuisine et agent d'entretien à la restauration scolaire.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison d'un accident ayant conduit à un arrêt maladie prolongé de l'agent contractuel habituellement en poste, un recrutement a été effectué pour le remplacement temporaire de ce dernier. Un contrat à durée déterminée a donc été signé avec un agent contractuel, chargé d'assumer les fonctions d'aide de cuisine et d'agent d'entretien à la restauration scolaire.

Ce recrutement intervient dans le cadre de l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique, qui permet le recours à un agent contractuel pour remplacer un agent contractuel temporairement indisponible.

Le contrat de ce nouvel agent sera aligné sur la durée de l'arrêt maladie de l'agent contractuel habituel et prendra fin dès le retour de ce dernier.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette information.

5/ Contrat adjoint technique-52 heures agent d'entretien de la mairie, de l'église, de la salle des Anciens et de la médiathèque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent contractuel en poste pour l'entretien de la mairie, de l'église, de la salle des anciens et de la médiathèque, actuellement sous un contrat de 52 heures par mois, a exprimé son souhait de partir à la retraite à la fin de son contrat, prévu pour janvier 2026.

Par ailleurs, l'agent actuellement chargé de l'entretien du gymnase et des sanitaires, sous un contrat de 56 heures, ne verra pas son contrat renouvelé, après concertation de l'assemblée point n°3, et celui-ci prendra également fin en janvier 2026.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un nouveau poste de 25 heures par semaine, afin de regrouper les 52 heures de l'agent partant à la retraite avec les 56 heures de l'agent dont le contrat arrive à son terme. Cette mesure permettra une gestion plus souple et plus cohérente des horaires d'entretien.

Monsieur le Maire soumet donc à l'Assemblée délibérante la proposition d'ouverture de ce poste de 25 heures par semaine pour l'entretien de ces différents lieux.

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de ce poste aux horaires proposés (12 voix /12).

6/ Délégation de pouvoir au Maire pour autoriser l'installation de Food trucks et autres vendeurs ambulants sur le territoire communal.

Monsieur le Maire propose au conseil de lui déléguer le pouvoir d'autoriser l'installation de food trucks et autres vendeurs ambulants sur le territoire communal, en tenant compte des besoins locaux et des commerces existants.

Il est précisé que le tarif de l'installation restera à 2 € par jour d'installation effective pour chaque food truck ou vendeur ambulant. Les paiements seront effectués au semestre, en fonction du nombre de jours d'activité pendant la période concernée.

Monsieur le Maire pourra définir les lieux, la durée et les conditions d'installation, selon les demandes reçues et les besoins de la commune.

Il est également demandé à Monsieur le Maire d'informer le conseil chaque fois qu'une nouvelle demande d'installation est reçue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au Maire, sous les conditions énoncées ci-dessus (12 voix /12).

7/ Questions diverses :

Madame Dominique Drouen donne les informations suivantes :

- Association des Amis des Pèlerins de Saint-Jacques de la Voie de :
Il est porté à l'attention de l'Assemblée que l'association, en constante évolution, continue d'assurer l'accueil des pèlerins. En effet, la première année, l'association avait accueilli 220 pèlerins, la deuxième année 237, et cette année, 242 pèlerins ont été accueillis.
- Installation de l'antenne Free :
Madame Drouen informe que l'installation de l'antenne Free devrait être activée entre le 13 et le 24 novembre 2025.
Installation de l'antenne Bouygues à la station d'épuration :
Concernant l'installation de l'antenne Bouygues à la station d'épuration, les études nécessaires sont en cours et devraient être terminées au cours de la semaine suivant ce conseil municipal.

Monsieur le Maire fait également un point sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Il informe l'Assemblée que l'avancement du PLU au sein de la communauté de communes est actuellement bloqué en raison de la question de la hauteur des tables photovoltaïques, ce qui freine la progression du dossier.

Clôture de la séance à 19 h 10.

Le Secrétaire de séance :
Monsieur Robert PASQUIET

Le Maire :
Monsieur Pascal CHAMBEAU



Année 2025
Commune de VELLES
Séance du 4 septembre 2025

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de VELLES
SÉANCE du 4 septembre 2025 à 18 heures

Sous la présidence de Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire de la commune.
La convocation a été adressée le 26 août 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation : procès-verbal du 07 avril 2025
- 2/ Approbation : procès-verbal du 17 juillet 2025
- 3/ Approbation : procès-verbal du 23 juillet 2025
- 4/ Renouvellement CDD de Monsieur Jordan APTEL
- 5/ Renouvellement CDD de Madame Vanessa JANIN
- 6/ Commerce
- 7/ Convention La Ruralinette, France Services itinérant
- 8/ Questions diverses

Étaient présents : Monsieur Pascal CHAMBEAU, Madame Dominique DROUEN, Monsieur Robert PASQUIET, Monsieur David COLIN-ROUVELOU, Madame Annie BAUDAT, Monsieur Sébastien BRÉMAND, Madame Marie-Pierre CAMUS, Madame Carole DESPREZ, Monsieur Robert GUÉNIAU, Monsieur Pierre LOULERGUE, Madame Sylvie ROQUET, Monsieur Aurélien CLAIRAND est arrivé après le point 2.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame Mélanie BRUNET, Monsieur Henri-Marc De MONTALEMBERT

Était absent : Monsieur Didier TUAL

Procuration : Monsieur Henri-Marc De MONTALEMBERT « a donné pouvoir à » Madame Marie-Pierre CAMUS

Nombre de conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 12
Nombre de votants	: 13

Le quorum est atteint

Monsieur Robert GUÉNIAU est élu secrétaire de séance

Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire, ouvre la séance à 18h14 et donne lecture de l'ordre du jour



1/ Approbation : procès-verbal du 07 avril 2025

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 07 avril 2025

Madame Marie-Pierre CAMUS fait remarquer :

- page 3, 4, 5, 7, le terme « conseil d'administration » est inapproprié. Ce terme sera changé en « conseil municipal ».
- page 6 : dalle de béton réalisée devant le club house du stade : le litige ne porte pas sur le montant mais sur le non-respect de la procédure, le conseil ayant refusé ces travaux lors de la séance du 25 mars 2022.
- page 12 : aucune inscription aux budgets pour les lotissements, M. le Maire précise que ces travaux seront inscrits dans les années à venir, l'urgence cette année est portée sur l'acquisition du matériel des services techniques. Donc l'effectif des enfants pour l'école n'est pas prioritaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2/ Approbation : procès-verbal du 17 juillet 2025

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 17 juillet 2025

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Monsieur Aurélien CLAIRAND à 18h22

3/ Approbation : procès-verbal du 23 juillet 2025

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 23 juillet 2025

Madame Marie-Pierre CAMUS : Pour l'achat du matériel voté, serait-il possible d'avoir les devis qui ont permis d'élaborer le tableau présenté ?

La précipitation d'achat et le mode en LLD n'ont pas permis de monter un dossier pour avoir une subvention, pas de possibilité de recette et pour la balayeuse récupération éventuelle du FCTVA ?

La Commune possède combien de tondeuse à ce jour ?

2 votes contre. 6 votes pour. Le procès-verbal est approuvé.

Sortie de Monsieur Jordan APTEL

4/ Renouvellement CDD de Monsieur Jordan APTEL

Depuis le départ de l'adjointe administrative principale, Monsieur APTEL fait des heures complémentaires et s'investit dans son travail.

Monsieur le Maire propose de passer l'horaire hebdomadaire de 20h à 30h, de modifier l'échelon de 9 à 11 et de faire un contrat de 3 ans.



Approuvé à l'unanimité des membres présents

5/ Renouvellement CDD de Madame Vanessa JANIN

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat sans modification pour 1 an à la demande de l'intéressée.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

6/ Commerce

Monsieur le Maire informe le conseil que les bâtiments du commerce anciennement « Cécibon » sont en très mauvais état et suggère de les vendre.

Pour les pompes à carburant, après installation (50000€, subvention possible 40%), TOTALENERGIES propose une formule où un agent technique communal fait les vérifications journalières sur le matériel et où le secrétariat communal gère l'approvisionnement.

Une commission communale va faire évaluer ces bâtiments, étudier et chiffrer les travaux nécessaires. Elle va également affiner la proposition TOTALENERGIE pour éclairer le conseil.

7/ Convention La Ruralinette, France Services itinérant

Ce service gratuit proposé par Familles Rurales (Fédération Départementale) est mis à disposition pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives.

Il s'agit d'un camping-car (appelé RURALINETTE) équipé d'un bureau et de matériel informatique qui se déplace dans les communes rurales pour offrir une aide personnalisée aux habitants

Deux agents formés y accueillent le public, répondent aux questions et les guident dans diverses démarches (impôts, CAF, retraite, banque ...)

La RURALINETTE stationnera les 3ème et 5ème lundis de chaque mois de 10H à 12h30 et de 13h30 à 16h sur le parking à côté de la mairie en face l'entrée de la salle des fêtes

Accès libre et gratuit pour tous les habitants

L'accueil se fera directement dans le véhicule avec ou sans RV ,

Pour les PMR l'accueil se fera dans la salle des fêtes (une table et des chaises seront installées)

NOTRE ENGAGEMENT :

Mettre à disposition un emplacement, ainsi qu'un branchement électrique et wi-fi

Mettre à disposition des sanitaires et une salle d'accueil pour les PMR

Une com sera mise en place par la Fédération Départementale (flyers, affiches, presse..)

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

8/ Questions diverses



Le feu d'artifice du 14 juillet ayant été annulé pour cause de sécheresse, monsieur le Maire propose de le tirer le dimanche 19 octobre 2025 après les manifestations d'Octobre Rose.

Si cette prestation n'est pas utilisée, elle est caduque au 31 décembre prochain.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire informe le conseil :

La terre de la station d'épuration est très demandée et bientôt le terrain va être disponible pour l'édification de l'antenne BOUYGUES.

Boite à livres : une installation provisoire à côté du presbytère va être réalisée pour juger de la pertinence de cet emplacement.

Un courrier de la préfecture demande de cartographier les friches industrielles de la commune, à cause des risques de violation de propriété et des dangers dus aux installations.

L'antenne de téléphonie FREE devrait être en service le 15 septembre 2025 et celle de BOUYGUES en mars 2026.

Madame Marie-Pierre CAMUS demande si SCALIS a confirmé l'acceptation du projet de lotissement de la prairie. Monsieur COLIN-ROUVELLOU lit un mail émanant de la société SCALIS confirmant le lancement de l'étude du lotissement de la prairie avec un budget de 120000€. Nous devrions voir les plans du projet début 2026.

Il ne reste plus que la finition du sol et des murs dans le local provisoire de la gendarmerie.

Les chiffres du solde de la commune donné par monsieur le Maire ne correspondent pas avec le résultat de clôture de l'année 2024 donné lors du vote du budget.

Clôture de la séance à 20h20.

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Robert GUÉNIAU

Le Maire,
Monsieur Pascal CHAMBEAU



Année 2025
Commune de VELLES
Séance du 23 juillet 2025

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de VELLES
SEANCE DU 23 juillet 2025 à 09 heures**

**Sous la présidence de Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire de la commune.
La convocation a été adressée le 17 juillet 2025 avec l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Approbation : procès-verbal du 18 avril 2025
- 2/ Pôle Environnement. Insertion France Travail
- 3/ Convention SIAEP
- 4/ Inventaire : jeux périscolaires
- 5/ Contrat Bail Bouygues
- 6/ Don de terre (station épuration)
- 7/ Achats matériels (espaces verts)
- 8/ Régularisation de facture assainissement pour Madame BAUDET (suite fuite d'eau)
- 9/ Demande de Monsieur PETITOT (Découpage parcelle)
- 10 / Questions diverses

Etaient présents : Monsieur Pascal CHAMBEAU, Madame Dominique DROUEN, Monsieur David COLIN-ROUVELOU, Madame Annie BAUDAT, Monsieur Sébastien BREMAND, Madame Marie-Pierre CAMUS, Monsieur Henri-Marc de MONTALEMBERT, Monsieur Pierre LOULERGUE **(a quitté la séance avant l'examen du point 8 de l'ordre du jour, pour assister à des obsèques. Il n'a donc pas pris part aux délibérations suivantes.)**

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Madame Carole DEPREZ, Monsieur Robert PASQUIET, Madame Mélanie BRUNET, Monsieur Aurélien CLAIRAND, Madame Sylvie ROQUET, Monsieur Robert GUENIAU.

Était absent : Monsieur Didier TUAL,

Procurations :

Monsieur Robert GUENIAU « a donné pouvoir à » Madame Marie-Pierre CAMUS
Monsieur Robert PASQUIET « a donné pouvoir à » Monsieur Pascal CHAMBEAU
Madame Mélanie BRUNET « a donné pouvoir à » Monsieur David COLIN-ROUVELOU
Madame Sylvie ROQUET. « a donné pouvoir à » Madame Dominique DROUEN

– Le quorum étant atteint

Madame Annie BAUDAT, est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de présents :	08
Nombre de votants :	12

Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire, ouvre la séance à 09 heures 12 et donne lecture de l'ordre du jour.

La séance du Conseil Municipal, initialement convoquée pour le 17 juillet 2025, n'a pas pu se tenir faute de quorum.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été reconvoqué et s'est réuni valablement sans condition de quorum, le 23 juillet 2025 à 9h00, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 n'a pas été soumis à l'approbation lors de la réunion, en raison d'un oubli et notamment de la proximité entre les réunions du mois d'avril et des difficultés rencontrées dans le service administratif, liées à un accroissement temporaire de la charge de travail, ayant impacté le fonctionnement normal de la mairie.

Par ailleurs, le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025, au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint, sera établi et présenté à l'approbation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que l'horaire retenu de 9h00 est exceptionnel.
Les séances se tiennent habituellement en soirée, aux alentours de 18h. Toutefois, en raison de contraintes d'agenda, ce créneau du matin a été retenu lors de la nouvelle convocation adressée le 17 juillet 2025, afin de permettre la tenue effective de la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2025

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2025, transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal.

Lors du vote, 9 conseillers votent en faveur, et 3 s'abstiennent, notamment en raison de désaccords concernant les explications fournies par Monsieur le Maire sur le point relatif au lotissement des Coprettes, jugées insuffisantes ou insatisfaisantes par les membres concernés.
Le procès-verbal est donc approuvé à la majorité, avec 9 voix pour et 3 abstentions.

2. Pôle Environnement. Insertion France Travail

Délibération 2025-07-23-01

Financement de Fonds de Solidarité Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté – Exercice 2025

Le Conseil Municipal,
Réuni en séance ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande du Département relative à la participation financière de la commune au titre de l'année 2025,

Considérant que le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) ainsi que du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD),
Considérant que ces dispositifs sont financés principalement par le Département, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels, notamment les collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale, ainsi que, pour le FSL, les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie et de télécommunications,
Considérant la sollicitation adressée à la commune pour une participation financière au titre de l'année 2025, à hauteur de :

- 1,66 € par résidence principale au titre du Fonds de Solidarité Logement,
- 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifié sur le territoire communal au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de ne pas participer financièrement à ces deux dispositifs pour l'année 2025.

3. Convention SIAEP

Délibération 2025-07-23-02

Convention de mise à disposition de locaux au profit du SIAEP de Velles - Arthon - Buxières-d'Aillac

Le Conseil Municipal,
Réuni en séance ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande formulée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Velles – Arthon - Buxières-d'Aillac,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de conclure une convention de mise à disposition d'un bureau situé au 1er étage de la mairie,
Considérant que cette mise à disposition serait consentie pour une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois notifié par écrit,
Considérant l'absence d'observation formulée par les membres du Conseil Municipal à ce sujet,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,**

Décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un bureau au profit du SIAEP de Velles Arthon Buxières-d'Aillac,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

4. Inventaire : jeux périscolaires

**Délibération 2025-07-23-03
Mise à jour de l'actif communal - Aire de jeux.**

Le Conseil Municipal,
Réuni en séance ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les règles comptables applicables aux communes en matière de gestion de l'actif,

Considérant la vétusté des anciens équipements de jeux situés devant le bâtiment périscolaire,
Considérant leur dépose effective et leur remplacement par de nouveaux équipements,
Considérant la nécessité de régulariser cette opération dans le patrimoine de la commune,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,**

Décide :

- D'autoriser la sortie de l'actif communal des anciens équipements de jeux acquis avant le 18/04/2024, en raison de leur vétusté et de leur retrait effectif.
- D'approuver l'entrée à l'actif communal des nouveaux équipements de jeux installés en remplacement, sur le même site, pour un montant total de 51 779,47 € TTC.

5. Contrat Bail Bouygues

**Délibération 2025-07-23-04
Approbation d'une convention avec la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 pour l'installation d'un pylône de télécommunication**

Le Conseil Municipal,
Réuni en séance ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'opérateur Bouygues Telecom dans le cadre de son programme de renforcement de la couverture mobile,

Considérant que cette opération est confiée à la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3, sous-traitant mandaté par Bouygues Telecom,

Considérant le projet d'implantation d'un pylône de télécommunication sur une parcelle appartenant à la commune, cadastrée section B n°1688, située au lieu-dit « Les Fonds Morins » à Velles (36330),

Considérant que l'opérateur s'engage à solliciter toutes les autorisations réglementaires nécessaires et à respecter la législation en vigueur,

Considérant les conditions contractuelles proposées dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine communal, établie pour une durée de douze (12) ans, reconductible tacitement pour une nouvelle période de douze (12) ans, sauf résiliation par l'une des parties avec un préavis de vingt-quatre (24) mois,

Considérant que la commune percevra un loyer annuel de 2 000 €, indexé à hauteur de 1 % par an,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et votants,

Décide :

- D'approuver la convention à intervenir avec la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 pour l'installation d'un pylône de télécommunication sur la parcelle B n°1688, située au lieu-dit « Les Fonds Morins », propriété communale.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

(En exercice : 15, Présents : 08, Votants : 12, Pour 12).

6. Don de terre (station épuration)

Délibération 2025-07-23-05

Mise à disposition gratuite de terre de remblai - Site de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal,
Réuni en séance ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le terrain devra faire l'objet de travaux, sur une parcelle communale située à proximité de la station d'épuration,

Considérant que le site devra être préparé en amont, notamment par le retrait d'une quantité significative de terre non végétale (terre de remblai),

Considérant qu'il serait opportun, dans un esprit de valorisation locale et d'intérêt communal, de mettre cette terre à disposition des administrés plutôt que d'en confier l'évacuation à une entreprise extérieure,

Considérant les modalités proposées pour cette opération, à savoir :

- Une communication par distribution de flyers dans les boîtes à lettres des habitants,
- L'organisation de créneaux de retrait à des dates définies par la commune,
- La présence des agents communaux pour charger la terre dans les véhicules des particuliers,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et votants,

Décide :

- D'autoriser la mise à disposition gratuite, au profit des habitants de la commune, de la terre de remblai issue des travaux de terrassement réalisés sur le site de la station d'épuration dans le cadre de l'installation de l'antenne Bouygues Telecom.
- D'autoriser Monsieur le Maire à organiser l'opération, à définir les modalités pratiques de distribution et à signer tout document utile à sa bonne réalisation.

(En exercice : 15, Présents : 08, Votants : 12, Pour 12).

7. Achats matériels (espaces verts)

Monsieur David COLIN-ROUVELOU, 3^e adjoint au Maire, présente à l'aide d'un support numérique au Conseil Municipal les besoins exprimés par les services techniques concernant l'entretien de la voirie et des espaces verts communaux.

Il rappelle que les équipes rencontrent des difficultés croissantes pour assurer un nettoyage efficace des espaces publics, en raison du manque d'équipements adaptés. Il est donc proposé :

- *d'acquérir une balayeuse, afin d'améliorer le nettoyage de la voirie,*
- *et de recourir à la location longue durée (LLD) d'une tondeuse professionnelle.*

Monsieur le Maire indique avoir sollicité plusieurs fournisseurs (voir documents joints) et présente les principales offres reçues, notamment celles de la société CLOUÉ, proposant un forfait groupé incluant l'achat de la balayeuse et la LLD de la tondeuse.

Monsieur COLIN-ROUVELOU précise que l'offre CLOUÉ est indivisible : l'achat de la balayeuse et la location de la tondeuse sont proposés en package. Il souligne que ce groupement est avantageux au regard du rapport qualité/prix et des garanties offertes.

À la demande de Monsieur le Maire, la séance a été suspendue temporairement afin de permettre au cantonnier communal de se joindre à la réunion.

Ce dernier a été invité à exposer directement aux membres du Conseil ses besoins opérationnels, justifiant la proposition d'acquisition d'une balayeuse et la location d'une tondeuse professionnelle.

À l'issue de son intervention, la séance a repris son cours normal.

Échanges et observations :

Plusieurs conseillers s'expriment sur ce point.

Certains membres du Conseil émettent des réserves, considérant que la demande est précipitée et prématurée, notamment en raison du contexte budgétaire ou du manque de visibilité sur l'usage réel de ces matériels.

Délibération 2025-07-23-06

Acquisition d'une balayeuse et location longue durée d'une tondeuse -Choix de la société CLOUÉ

Le Conseil Municipal,
Réuni en séance ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les besoins exprimés par les services techniques communaux en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts,

Considérant la nécessité pour la commune de s'équiper d'une balayeuse afin d'améliorer le nettoyage de la voirie,

Considérant également l'intérêt de recourir à une location longue durée (LLD) pour l'utilisation d'une tondeuse performante,

Considérant les différentes propositions commerciales reçues à la suite de consultations engagées par Monsieur le Maire auprès de plusieurs fournisseurs,

Considérant l'offre de la société CLOUÉ, qui propose une solution groupée incluant l'achat d'une balayeuse et la location d'une tondeuse,

Considérant que cette offre présente un bon rapport qualité/prix, des garanties satisfaisantes, et une souplesse d'utilisation adaptée aux besoins du service technique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Décide :

- Approuve l'acquisition d'une balayeuse auprès de la société CLOUÉ, pour un montant de 11 316,33 € HT.

(Vote : 9 voix pour, 3 contre).

- Approuve la location longue durée (LLD) d'une tondeuse auprès de la société CLOUÉ pour une durée de 5 ans, au tarif annuel de 7 300,92 € HT, soit un montant total de 36 504,60 € HT, avec option d'achat en fin de contrat.
(Vote : 8 voix pour, 4 contre).

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces opérations (bons de commande, contrats, factures), et à engager toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Monsieur Pierre LOULERGUE a quitté la séance avant l'examen du point n°8, en raison de sa participation à des obsèques. Il n'a donc pas pris part aux délibérations suivantes.

8. Régularisation de facture assainissement pour Madame BAUDET (suite fuite d'eau)

Délibération 2025-07-23-07

Demande de dégrèvement partiel de la facture d'assainissement : Madame Marion BAUDET.

Le Conseil Municipal,
Réuni en séance ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement du service public d'assainissement collectif,
Considérant la demande de Madame Marion BAUDET, domiciliée au 08 rue de l'Église à Velles (36330), sollicitant un dégrèvement de sa facture relative au service d'assainissement pour le deuxième semestre de l'année 2024,
Considérant qu'une fuite d'eau survenue en aval de son compteur, située sur sa propriété, a entraîné une surconsommation importante atteignant 186 m³,
Considérant que cette fuite a été réparée, et que l'eau perdue n'a pas été rejetée dans le réseau d'assainissement,
Considérant qu'en pareille situation, un dégrèvement peut être accordé sur la base de la consommation moyenne habituelle,
Considérant que la consommation annuelle de référence pour Madame BAUDET est de 88 m³ au prix de 0.98€ m³ (année 2023),

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et votants,

Décide :

- D'accorder à Madame Marion BAUDET un dégrèvement de la part assainissement de sa facture du second semestre 2024, en retenant comme base de facturation 88 m³ au prix de 0.98€ m³, correspondant à sa consommation de l'année précédente.

(En exercice : 15, Présents : 07, Votants : 11, Pour 11).

9. Demande de Monsieur PETITOT (Découpage parcelle)

Délibération 2025-07-23-08

Cession d'une bande de terrain sur la parcelle communale cadastrée B 2372 au profit de Monsieur PETITOT.

Le Conseil Municipal,
Réuni en séance ordinaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande formulée par Monsieur PETITOT, nouveau propriétaire de l'ancien bien de Madame VINATIER, situé à proximité de la parcelle communale cadastrée B 2372,

Considérant que Monsieur PETITOT souhaite créer un accès direct à la route de Mosnay afin de faciliter l'entrée de bois et le passage d'engins de chantier vers sa propriété,
Considérant qu'un accord a été trouvé pour la cession d'une bande de terrain de 4 mètres de

largeur, située le long de la clôture de Monsieur CHIGOT, sur la parcelle communale B 2372, Considérant que la commune propose de céder cette portion au prix de 10 € le mètre carré, Considérant que l'ensemble des frais liés à cette opération (géomètre, notaire, éventuelles autorisations administratives) seront à la charge exclusive de l'acquéreur, Considérant que cette cession est subordonnée à l'obtention préalable des autorisations nécessaires auprès du Département pour l'aménagement d'une sortie sur la voie départementale (route de Mosnay),

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et votants,**

Décide :

- D'accepter la cession à Monsieur Pierre PETITOT d'une bande de terrain de 4 mètres de large située sur la parcelle communale cadastrée section B n°2372, le long de la propriété de Monsieur CHIGOT, au prix de 10 € le mètre carré, sous réserve de l'obtention préalable des autorisations nécessaires pour l'ouverture sur la route de Mosnay.
- De préciser que l'intégralité des frais liés à l'opération (géomètre, notaire, autorisations) sera à la charge exclusive de Monsieur Pierre PETITOT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession, y compris l'acte notarié, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle délibération.

(En exercice : 15, Présents : 07, Votants : 11, Pour 11).

10. Questions diverses

1. Repas des aînés et colis de fin d'année

Monsieur le Maire informe le Conseil que le repas des anciens sera proposé au tarif de 37 € par personne, service et vaisselle comprise, sans les vins. Les colis destinés aux personnes âgées non participantes au repas seront d'un montant de 42,50 €.
La date butoir pour les inscriptions est fixée au 18 octobre 2025.

2. Suivi des apprentis communaux

À compter de septembre, une révision de l'organisation et de l'encadrement des apprentis est à envisager. En effet, plusieurs constats ont été faits :

- Manque de professionnalisme de certains jeunes,
 - Comportements inadaptés au monde du travail,
 - Manque d'initiative dans l'exécution des tâches confiées.
- Ces difficultés ne remettent cependant pas en cause la cohérence entre la formation dispensée à l'école et les missions réalisées en collectivité, les apprentis restant en phase avec leur programme pédagogique.

Monsieur Sébastien BREMAND, a quitté la séance en cours de traitement des questions diverses, en raison d'un rendez-vous extérieur préalablement prévu.

3. Laveuse du gymnase

Le Conseil est informé du changement des batteries de la laveuse du gymnase. Il est également souligné que l'utilisation de cet équipement est actuellement jugée insuffisante.

4. Contrat de Monsieur Jordan Aptel

Le renouvellement du contrat de Monsieur Jordan Aptel est prévu pour octobre. Actuellement, afin de répondre aux besoins du service, depuis la mutation de la secrétaire générale de mairie des heures complémentaires lui sont attribuées chaque mois pour atteindre un temps plein (35h/semaine). Toutefois, selon les indications de la Trésorerie, le recours mensuel aux heures complémentaires doit rester temporaire (2 à 3 mois maximum). Il est donc proposé de revoir son contrat lors du prochain Conseil Municipal.

Une secrétaire itinérante du Centre de Gestion intervient en renfort, 1 à 2 fois par semaine, le temps de la période de recrutement.

Par ailleurs, Monsieur Aptel a récemment été désigné nouveau délégué CNAS pour les agents de la commune. Monsieur COLIN-ROUVELOU a pris contact avec les services compétents pour savoir s'il était nécessaire de prendre une délibération pour cette désignation. Il a été confirmé qu'aucune délibération n'est requise.

5. Avancement du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Plusieurs conseillers déplorent un manque d'information concernant l'état d'avancement de la procédure de révision du PLU.

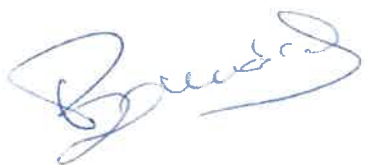
Ils souhaitent obtenir :

- La date de la consultation publique,
- Le nom du commissaire enquêteur (Monsieur Chaigneau),
- Et la durée de l'enquête, annoncée entre 4 et 5 jours en septembre 2025.

Une mise au point est demandée dès que les éléments seront confirmés.

À l'issue des questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 11h27.

La secrétaire de séance,
Madame Annie BAUDAT.



Le Maire,
Monsieur Pascal CHAMBEAU





**Année 2025
Commune de VELLES
Séance du 17 juillet 2025**

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de VELLES
SEANCE DU 17 juillet 2025 à 18 heures**

**Sous la présidence de Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire de la commune.
La convocation a été adressée le 04 juillet 2025 avec l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Approbation : procès-verbal du 18 avril 2025
- 2/ Pôle Environnement. Insertion France Travail
- 3/ Convention SIAEP
- 4/ Inventaire : jeux périscolaires
- 5/ Contrat Bail Bouygues
- 6/ Don de terre (station épuration)
- 7/ Achats matériels (espaces verts)
- 8/ Régularisation de facture assainissement pour Madame BAUDET (suite fuite d'eau)
- 9/ Demande de Monsieur PETITOT (Découpage parcelle)
- 10 / Questions diverses

Etaient présents : Monsieur Pascal CHAMBEAU, Madame Dominique DROUEN, Monsieur Robert PASQUIET, Monsieur David COLIN-ROUVELOU, Madame Annie BAUDAT, Monsieur Pierre LOULERGUE.

Etaient absents excusés : Monsieur Sébastien BREMAND, Madame Mélanie BRUNET, Madame Marie-Pierre CAMUS, Monsieur Aurélien CLAIRAND, Monsieur Henri-Marc de MONTALEMBERT, Madame Carole DEPREZ, Monsieur Robert GUENIAU, Madame Sylvie ROQUET

Etaient absents : Monsieur Didier TUAL

Procurations :

Madame Sylvie ROQUET « a donné pouvoir à » Monsieur Robert PASQUIET

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 06
Nombre de votants : 07

Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire, ouvre la séance à 18 heures 00..

Constat de l'absence de quorum :

À l'heure prévue pour l'ouverture de la séance, le nombre de membres présents ne permet pas d'atteindre le quorum requis conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, la séance du conseil municipal ne peut se tenir valablement

Aucun secrétaire de séance n'a été nommé

Le conseil municipal est levé à 18 heures 10 minutes, faute de quorum.

Une nouvelle convocation sera transmise dans les délais légaux pour une prochaine séance.

Le Maire
M. Pascal CHAMBEAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop and ending with a small flourish.

**Année 2025
Commune de VELLES
Séance du 07 avril 2025**

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de VELLES
SEANCE DU 07 avril 2025 à 18 heures**

**Sous la présidence de Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire de la commune.
La convocation a été adressée le 26 mars 2025 avec l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2025
- 2/ Approbation du Compte Financier Unique 2024 (Budget Principal, budgets annexes : commerce multi-services, cabinet médical, service assainissement)
- 3/ Affectation des résultats 2024 (Budget Principal, budgets annexes : commerce multi-services, cabinet médical, service assainissement)
- 4/ Vote des subventions communales 2025
- 5/ Vote des Taxes Directes Locales 2025
- 6/ Vote des budgets 2025 (Budget Principal, budgets annexes : commerce multi-services, cabinet médical, service assainissement)
- 7/ Rattachement des charges et des produits : Budget service assainissement
- 8/ Frais de fonctionnement Syndicat Mixte de la Zone Artisanale des « Maisons Neuves »
- 9/ Renouvellement convention 2025 partenariat garderie périscolaire
- 10/ Vente de terrains : Parcelle cadastrée B 2352 « Les Champs Fleuris » et parcelles cadastrées B 457 et 458 « Prés de l'Etang l'Ajonc »
- 11/ Demande de participation financière année scolaire 2024/2025 au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région d'Argenton/creuse (SIRSA)
- 12/ Projet lotissement – La Prairie- Route de Lothiers - SCALIS
- 13/ Questions Diverses

Etaient présents : Monsieur Pascal CHAMBEAU, Madame Dominique DROUEN, Monsieur Robert PASQUIET, Madame Marie-Pierre CAMUS, Monsieur Aurélien CLAIRAND, Monsieur Robert GUENIAU, Monsieur Pierre LOULERGUE, Madame Sylvie ROQUET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Madame Annie BAUDAT, Monsieur Sébastien BREMAND, Monsieur David COLIN ROUVELOU, Madame Carole DEPREZ, Monsieur Henri-Marc de MONTALEMBERT

Etaient absents : Madame Mélanie BRUNET, Monsieur Didier TUAL

Procurations :

Madame Annie BAUDAT « a donné pouvoir à » Madame Dominique DROUEN

Monsieur Sébastien BREMAND « a donné pouvoir à » Madame Marie-Pierre CAMUS

Monsieur David COLIN ROUVELOU « a donné pouvoir à » Madame Sylvie ROQUET.

Monsieur Henri-Marc de MONTALEMBERT « a donné pouvoir à » Monsieur Robert GUENIAU

Madame Carole DEPREZ « a donné pouvoir à » Monsieur Aurélien CLAIRAND

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 08

Nombre de votants : 13

– Le quorum étant atteint

Monsieur Robert PASQUIET est élu secrétaire de séance

Monsieur Pascal CHAMBEAU, Maire, ouvre la séance à 18 heures 26 et donne lecture de l'ordre du jour.

2/ Approbation du Compte Financier Unique 2024 (Budget Principal, budgets annexes : commerce multi-services, cabinet médical, service assainissement)

Délibération 2025-04-07-1a Approbation Compte Financier 2024 (CFU) – Budget Cabinet Médical

(Documents budgétaires transmis le 26 mars 2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 25 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Cabinet Médical de la commune de Velles

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Cabinet Médical de la commune de VELLES ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 9.072,73 € en recettes et 411,29 € en dépenses.

En investissement les recettes réalisées s'établissent à 6.363,17 € et les dépenses à 1.630,92 €

Section	Titres émis	Mandat émis	Résultat exercice 2024
Fonctionnement	9.072,73	411,29	+8.661,44
Investissement	6.363,17	1.630,92	+4.732,25
TOTAL	15.435,90	2.042,21	+13.393,69

Compte tenu des résultats antérieurs reportés le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 8.859,01 €

Section	Résultat 2024	Résultat reporté	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	+8.661,44	+1.828,49	+10.489,93
Investissement	+4.732,25	-6.363,17	-1.630,92
TOTAL	+13.393,69	-4.534,68	8.859,01

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Cabinet Médical de la Commune de VELLES

- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 12
Nombres de Votants : 12 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

Délibération 2025-04-07-1b Approbation Compte Financier 2024 (CFU) – Budget Commerce Multi-services – Velles

(Documents budgétaires transmis le 26 mars 2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 25 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Commerce Multi-services de la commune de Velles

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Commerce Multi-services de la commune de VELLES ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de

l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 5.090,23 € en recettes et 1.494,41 € en dépenses.

En investissement les recettes réalisées s'établissent à 1.149,33 € et les dépenses à 0.00 €

Section	Titres émis	Mandat émis	Résultat exercice 2024
Fonctionnement	5.090,23	1.494,41	+3.595,82
Investissement	1.149,33	0.00	+1.149,33
TOTAL	6.239,56	1.494,41	+4.745,15

Compte tenu des résultats antérieurs reportés le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 26.816,65 €

Section	Résultat 2024	Résultat reporté	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	+3.595,82	+21.829,52	+25.425,34
Investissement	+ 1.149,33	+241,98	+1.391,31
TOTAL	+4.745,15	+22.071,50	+26.816,65

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Commerce Multi-services de la Commune de VELLES

- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 12
Nombres de Votants : 12 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

Délibération 2025-04-07-1c Approbation Compte Financier 2024 (CFU) – Budget Assainissement – Velles

(Documents budgétaires transmis le 26 mars 2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 25 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service Assainissement de la commune de Velles

Vu le Compte Financier Unique 2024 du service Assainissement de la commune de VELLES ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 46.081,50 € en recettes et 43.525,58 € en dépenses.

En investissement les recettes réalisées s'établissent à 10.969,20 € et les dépenses à 2.930,62 €

Section	Titres émis	Mandat émis	Résultat exercice 2024
Fonctionnement	46.081,50	43.525,58	+2.555,92
Investissement	10.969,20	2.930,62	+8.038,58
TOTAL	57.050,70	46.456,20	+10.594,50

Compte tenu des résultats antérieurs reportés le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 26.816,65 €

Section	Résultat 2024	Résultat reporté	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	+2.555,92	+92.991,46	+95.547,38
Investissement	+ 8.038,58	+96.525,40	+104.563,98
TOTAL	+10.594,50	+189.516,86	+200.111,36

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du service Assainissement de la Commune de VELLES

- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombre de membres absents 07
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de Votants : 12 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

Délibération 2025-04-07-1d Approbation Compte Financier 2024 (CFU) – Budget Principal – Velles

Madame Marie-Pierre CAMUS demande des précisions concernant la dalle béton au stade, alors que le conseil municipal avait refusé les devis en mars 2022. Monsieur Le Maire répond que les travaux ont été réalisés en régie et bénévolement par les membres de l'association. La commune n'a fourni que les matériaux.

(Documents budgétaires transmis le 26 mars 2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 25 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget Principal de la commune de Velles

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune de VELLES ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 942.286,49 € en recettes et 867.352,54 € en dépenses.

En investissement les recettes réalisées s'établissent à 615.048,65 € et les dépenses à 526.254,64 €

Section	Titres émis	Mandat émis	Résultat exercice 2024
Fonctionnement	942.286,49	867.352,54	+74.933,95
Investissement	615.048,65	526.254,64	+88.794,01
TOTAL	1.557.335,14	1.393.607,17	+163.727,96

Compte tenu des résultats antérieurs reportés le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 322.153,13 €

Section	Résultat 2024	Résultat reporté	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	+74.933,95	+448.231,59	+523.165,54
Investissement	+ 88.794,01	-289.806,42	-201.012,41
TOTAL	+163.727,96	+158.425,17	+322.153,13

Investissement Etat des Restes à Réaliser

Section	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Résultat clôture 2024
Investissement	87.452,07 €	270.652,64€	+183.200,57 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Commune de VELLES

- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 12
Nombres de Votants : 11 Pour/ 00 contre/ 01 abstention

3/ Affectation des résultats 2024 (budgets commerce multi-services, cabinet médical, service assainissement et communal)

2025-04-07-2a AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU - BUDGET CABINET MEDICAL

Affectation du résultat 2024

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique DROUEN, 1^{ère} adjointe

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	1.630,92
Affectation complémentaire en réserves (IR 1068)	1.630,92
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	8.859,01

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 12
Nombres de Votants : 12 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

2025-04-07-2b AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU - BUDGET COMMERCE MULTI-SERVICES

Affectation du résultat 2024.

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique DROUEN, 1^{ère} adjointe

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire en réserves (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	25.425,34

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 07 Nombre de pouvoir : 05 Nombres de membres absents 07 Nombres de suffrages exprimés : 12 Nombres de Votants : 12 Pour/ 00 contre/ 00 abstention
--

2025-04-07-2c AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat 2024.

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique DROUEN, 1^{ère} adjointe

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire en réserves (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	95.547,38

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 07 Nombre de pouvoir : 05 Nombres de membres absents 07 Nombres de suffrages exprimés : 12 Nombres de Votants : 12 Pour/ 00 contre/ 00 abstention
--

2025-04-07-2d AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU - BUDGET PRINCIPAL

Affectation du résultat 2024

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique DROUEN, 1^{ère} adjointe

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	523 165,54
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (942 286.49 - 867 352.54)	74 933,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	448 231,59
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-201 012,41
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (615 048.65 - 526 254.64)	88 794,01
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-289 806,42
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (270 652.64 - 87 452.07)	183 200,57
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-17 811,84

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR)	17 811,84
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	183 200,57
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	322 153,13

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 07
 Nombre de pouvoir : 05
 Nombres de membres absents 07
 Nombres de suffrages exprimés : 12
 Nombres de Votants : 11 Pour/ 00 contre/ 01 abstention

4/ Vote des subventions communales 2025.

Il est donné lecture de l'observation de Monsieur Sébastien BREMAND qui déplore que la commission n'ait pas été réunie cette année.

2025-04-07-3 Vote des Subventions Communales 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, comme suit les subventions communales 2025 pour un montant de 9.800,00 €.

Les conseillers municipaux, membres du bureau des associations, n'ont pas pris part au vote, concernant leur association

Atelier Histoire (2 abstentions)	300,00 €
Pousse de bambins (à l'unanimité)	200,00 €
FC VALP 36 (à l'unanimité)	2.400,00 €
Foyer Rural (1 abstention)	2.400,00 €
De Fil en Fleurs (1 abstention)	250,00 €

Velles Canto (1 abstention)	600,00 €
Festi velles (1 abstention)	400,00 €
La Carpe Velloise (à l'unanimité)	600,00 €
Réveil Vellois (à l'unanimité)	1.650,00 €
Familles Rurales (à l'unanimité)	200,00 €
Souvenir Français (à l'unanimité)	150,00 €
AFN (à l'unanimité)	100,00 €
BIP TV (à l'unanimité)	200,00 €
Donneurs de sang (à l'unanimité)	150,00 €
France victimes (à l'unanimité)	100,00 €
Coup de Pouce (5 abstentions)	100,00 €
TOTAL	9.800,00 €

5/ Vote des Taxes Directes Locales 2025

2025-04-07-4 Vote des Taxes Directes Locales 2025

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 25 mars 2025 de reconduire les taxes locales 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide :

De VOTER les taux des trois taxes pour l'exercice 2025 comme suit.

- Taxe foncière (bâti) 29.11%
- Taxe foncière (non bâti) 28.64%
- Taxe habitation sur les résidences secondaires 13.26 %

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 08 Nombre de pouvoir : 05 Nombres de membres absents 07 Nombres de suffrages exprimés : 13 Nombres de Votants : 13 Pour/ 00 contre/ 00 abstention
--

6/ Vote des budgets 2025 (budgets commerce multi-services, cabinet médical, service assainissement et communal)

Délibération 2025-04-07-5a Budget Cabinet Médical 2025

Monsieur le Maire précise que les documents budgétaires ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 26 mars 2025

Monsieur le Maire donne lecture du budget de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes

Pour la section de fonctionnement à	18.318,61 €
Pour la section d'investissement à	4.537,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget unique 2025

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 13
Nombres de Votants : 13 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

Délibération : 2025-04-07-5b Budget Commerce Multi-services 2025

Monsieur le Maire précise que les documents budgétaires ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 25 mars 2025

Monsieur le Maire donne lecture du budget de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes

Pour la section de fonctionnement à	26.282,52 €
Pour la section d'investissement à	16.161,89 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget unique 2025

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 13
Nombres de Votants : 13 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

Délibération : 2025-04-07-5c Service Assainissement 2025

Monsieur le Maire précise que les documents budgétaires ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 26 mars 2025

Monsieur le Maire donne lecture du budget de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes

Pour la section de fonctionnement à	141.678,00 €
Pour la section d'investissement à	114.460,98 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget unique 2025

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 13
Nombres de Votants : 13 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

Délibération : 2025-04-07-5d Budget Principal 2025

Monsieur le Maire précise que les documents budgétaires ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 26 mars 2025

Monsieur le Maire donne lecture du budget de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes

Pour la section de fonctionnement à	1.242.031,56 €
Pour la section d'investissement à	750.806,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget unique 2025

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 13
Nombres de Votants : 12 Pour/ 00 contre/ 01 abstention

Madame Sylvie ROQUET constate que le budget n'est qu'un prévisionnel et que les travaux comme l'Eglise ne sont pas inscrits, cette année en opération.

Madame Marie-Pierre CAMUS, ainsi que Monsieur Sébastien BREMAND déplorent la non-inscription des lotissements aux budgets communal et assainissement.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de réaliser ces travaux cette année et qu'ils seront inscrits dans les années à venir. Cette année l'urgence est portée sur l'acquisition du matériel des services techniques.

Concernant le projet lotissement il sera vu au point 12 de l'ordre du jour de la présente réunion.

7/ Rattachement des charges et des produits : Budget service assainissement

Délibération : 2025-04-07-6 Budget Assainissement- Rattachement des charges et produits

Considérant que la procédure de rattachement des charges et des produits est obligatoirement applicable aux services et établissements gérés dans la nomenclature m49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas procéder au rattachement des charges et des produits pour l'exercice 2025.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 13
Nombres de Votants : 13 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

8/ Frais de fonctionnement SIVU Zone Artisanale « Maisons Neuves »

Délibération : 2025-04-07-7 Frais de fonctionnement Syndicat Mixte de la Zone Artisanale « Maisons Neuves »

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-04-09-7 du 09 avril 2024 portant sur les frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de la Zone Artisanale « Maisons Neuves »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les frais de fonctionnement pour l'exercice 2025, le montant de la participation s'élève à la somme de 1.400,00 €.

Cette participation financière sera versée à la Commune de Velles par le Syndicat Mixte de la Zone Artisanale « Maisons Neuves » pour contribuer à la mise à disposition des locaux, du matériel informatique, de téléphone et autres prestations.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombres de membres absents 07
Nombres de suffrages exprimés : 13
Nombres de Votants : 13 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

9/ Renouvellement de la convention 2025 partenariat garderie périscolaire

Délibération 2025-04-07-8 Renouvellement 2025 de la convention partenariat Commune de Velles/Accueil de Loisirs/Association Familles Rurales

Le Conseil Municipal est informé que comme les années précédentes il y a lieu de renouveler la convention partenariat entre la commune de Velles et l'Association Familles Rurales de Velles, concernant l'Accueil de Loisirs pour l'exercice 2025

Par la présente convention, notamment en son article 4 « La Commune de Velles s'engage à combler le déficit budgétaire annuel éventuel de l'accueil présenté dans le budget prévisionnel de l'Association ».

Conformément à la convention, l'Association Familles Rurales doit présenter le compte de résultat de l'année 2024 et le prévisionnel 2025, avant le 1^{er} avril, afin que la Commune puisse verser le solde et établir la convention 2025.

Cette année, les comptes ont été présentés en février 2025 par l'association.

Pour l'exercice 2024 : la participation communale demandée était de 36.062,63 €

Une avance de 60 % de ce montant a été versée par la mairie pour un montant de 21.637,58 €

Les comptes de résultats 2024, présentés, s'élèvent à 34.338,82 €

Le solde restant à payer par la mairie au titre de l'année 2024 est de 12.701,24 €

- Pour l'exercice 2025 : la participation communale demandée est de 38.492,57 €

Répartition de la participation prévisionnelle 2025 : 38.492,57€

60 % à la signature de la convention : 23.095,54 €

Et le solde 40 % en 2026 : 15.397,03 € (en janvier 2026)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la convention et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention 2025, telle que présentée

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 07
Nombre de pouvoir : 05
Nombre de membres absents 07
Nombre de suffrages exprimés : 13
Nombre de Votants : 13 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

10/Vente de terrains : Parcelle cadastrée B 2352 « Les Champs Fleuris » et parcelles cadastrées B 457 et 458 « Prés de l'Etang l'Ajonc »

Délibération 2025-04-07-9 : Vente de terrains : Parcelle cadastrée B 2352 « Les Champs Fleuris » et parcelles cadastrées B 457 et 458 « Prés de l'Etang l'Ajonc »

Rapporteur Monsieur Robert PASQUIET, 2^{ème} adjoint au Maire

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant la demande de Monsieur Charles GUELORGET et Madame Françoise FELICIEN, demeurant à Velles (INDRE) 21 rue du Champ Fleuri, qui souhaite acquérir les parcelles suivantes :

- B.2352 « Les Champs Fleuris » contenance 7.662 m²
- B.0458 « Les Prés de l'Etang l'Ajonc » contenance 18.400 m²
- B. 0457 « Les Prés de l'Etang l'Ajonc » contenance 29.775 m²
-

Pour une contenance totale de 55.837 m²

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal

Approuve la vente des terrains :

- B.2352 « Les Champs Fleuris » contenance 7.662 m²
- B.0458 « Les Prés de l'Etang l'Ajonc » contenance 18.400 m²
- B. 0457 « Les Prés de l'Etang l'Ajonc » contenance 29.775 m²

Pour une contenance totale de 55.837 m²

Au prix de 17.000,00 euros pour la totalité

Autorise M. le maire à réaliser cette vente au prix précité et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente, en cas d'empêchement de Monsieur Le Maire, Madame Dominique DROUEN, 1^{ère} adjointe au Maire pourra signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Précise que les frais de notaire et éventuellement géomètre seront à la charge des acheteurs.

Dit que cette recette sera portée au budget principal 2025 que les terrains vendus seront sortis du patrimoine communal dès que la vente sera réalisée.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 08 Nombre de pouvoir : 05 Nombres de membres absents 07 Nombres de suffrages exprimés : 13 Nombres de Votants : 13 Pour/ 00 contre/ 00 abstention

11/ Demande de participation financière année scolaire 2024/2025 au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région d'Argenton/creuse (SIRSA)

Délibération 2025-04-07-10 : Demande de participation financière année scolaire 2024/2025 au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région d'Argenton/creuse (SIRSA)

Rapporteur Madame Dominique DROUEN, 1^{ère} adjointe au Maire

Il est donné lecture du courrier de Monsieur Le Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région d'Argenton-sur-Creuse, précisant que les communes non adhérentes contribueront par une cotisation annuelle de 22 € par élève transporté en autocar et par un forfait de 51 €.

Deux enfants demeurant à Velles demandent à utiliser le service de ramassage scolaire pour se rendre dans les établissements scolaires d'Argenton-sur-Creuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 08 Nombre de pouvoir : 05 Nombres de membres absents 07 Nombres de suffrages exprimés : 13 Nombres de Votants : 11 Pour/ 01 contre/ 01 abstention

12/ Projet lotissement – La Prairie- Route de Lothiers – SCALIS

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour donner suite à l'intervention de Monsieur Nicolas BOURDIN, Adjoint de Direction SCALIS, lors de la séance de conseil municipal en date du 30 janvier 2025.

La société SCALIS pourrait être en mesure d'accompagner la commune de Velles dans le développement d'une opération de construction des logements locatifs sociaux sur un foncier nous appartenant au lieu-dit « La Prairie », route de Lothiers.

Aux conditions suivantes :

La Commune de Velles serait en mesure de soutenir le projet commun en :

- Apportant gratuitement à l'opération (ou à l'Euro symbolique) le foncier servant de terrain d'assiette au projet,
- Prenant en charge la quasi-totalité des coûts de VRD nécessaires à la viabilisation de l'opération,
- Acceptant de reprendre dans son patrimoine la voirie et les réseaux à l'achèvement de l'opération,
- Garantissant les emprunts que la Société SCALIS serait amenée à souscrire pour le financement de l'opération.
-

Le coût des VRD n'est pas identifiable à ce stade.

L'accord de principe permettrait à SCALIS de présenter l'opération à son Comité d'Investissement afin d'avoir la confirmation, ou non, de l'engagement de SCALIS dans ce projet de développement de notre territoire.

Monsieur Pierre LOULERGUE demande des précisions concernant la garantie des emprunts, le coût des VRD et les dépenses que risquent d'engager la commune en cas non-réalisation du lotissement.

Des débats s'engagent sur les futurs lotissements à savoir le lotissement « de la Prairie » qui sera du locatif et le lotissement « des Coprettes » qui sera de l'accession à la propriété.

Pour Monsieur le Maire il est impératif de créer le lotissement « de la Prairie » pour la sauvegarde de l'école communale.

Madame Marie-Pierre CAMUS s'interroge pourquoi préférer ce projet. Alors que ces deux projets sont actuellement des terres agricoles, que le projet de « La Prairie » n'est pas encore validé et que le projet du lotissement « des Coprettes » est déjà validé par la cdpenaf.

Monsieur Le Maire indique que le dossier PLU n'étant pas validé à ce jour, nous avons aucune certitude que ces deux lotissements puissent être réalisés en même temps.

De plus, Monsieur Le Maire indique que le dossier des Coprettes sera revu par la cdpenaf avant la validation du PLU.

Monsieur Le Maire considère que les conseillers s'apposent à son projet, en cas de fermetures de classes, il les tiendrait responsables et que dans le procès-verbal la position personnelle du Maire sera notifiée.

Monsieur Aurélien CLAIRAND estime que les arguments de Monsieur Le Maire sont déplacés en séance de Conseil Municipal.

Monsieur Aurélien CLAIRAND argumente que Monsieur Le Maire s'adresse à des élus et qu'il juge irrespectueux les propos de Monsieur Le Maire.

Monsieur Aurélien CLAIRAND quitte la séance.

À la suite du départ de Monsieur Aurélien CLAIRAND, la séance est levée à 21 heures 20, car il n'y a plus le quorum légal pour délibérer.

Le secrétaire de Séance
M. Robert PASQUIET



Le Maire
M. Pascal CHAMBEAU

